

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
+ Hebdo

**DISCOURS SUR LE BUDGET : LE CONSEIL DES AÎNÉS SE RÉJOUIT DES MESURES
ANNONCÉES POUR LES AÎNÉS**

Québec, le 21 février 2007 - Le Discours sur le budget 2007-2008, livré par le ministre des Finances du Québec, hier en fin de journée, témoigne d'une reconnaissance attendue de la place de plus en plus importante que prennent les aînés dans la société québécoise, indique le président du Conseil des aînés, M. Georges Lalande.

Après les mesures annoncées visant la gratuité des médicaments pour les catégories d'aînés financièrement plus vulnérables, la bonification du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée, le programme de certification des résidences pour personnes âgées ainsi que la possibilité de fractionnement des revenus de retraite pour les couples, le gouvernement ajoutait hier, dans le discours du Budget, une majoration du crédit d'impôt pour revenus de retraite ainsi qu'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les proches aidants. Le Conseil reconnaît que les nouvelles mesures sont susceptibles d'aider de façon tangible plusieurs personnes âgées. Toutefois, les personnes seules âgées, plus particulièrement des femmes, qui comptent souvent parmi les plus pauvres, ne bénéficieront de la possibilité de fractionnement des revenus de retraite; des efforts additionnels seront donc nécessaires pour améliorer les revenus des aînés.

Le Conseil des aînés est par ailleurs heureux de constater que la Stratégie d'action annoncée en faveur des aînés inclut une adaptation des services et des infrastructures sur une base régionale. Cette approche apparaît particulièrement pertinente. Également, les éléments de la Stratégie d'action qui visent notamment la lutte aux préjugés et aux stéréotypes à l'endroit des aînés, le questionnement éthique lié au vieillissement de la société et la recherche de moyens pour favoriser l'exercice par les aînés de leurs responsabilités et droits de citoyens répondent aux demandes déjà exprimées par le Conseil.

Enfin, le Conseil des aînés apprécie l'intention du gouvernement d'aller plus avant dans la recherche de moyens visant la mise en oeuvre de la retraite progressive. Toutefois, beaucoup reste à faire pour favoriser une réelle possibilité pour les travailleurs âgés de se retirer progressivement du marché du travail. Dans le contexte actuel du vieillissement de la population québécoise et de l'imminence de la retraite des générations du baby-boom, il va sans dire que le temps presse afin de s'adapter aux réalités d'une retraite susceptible de s'étendre sur une période de 30 ans.

Bref, le Conseil des aînés salue les intentions du gouvernement qui découlent de la Stratégie d'action annoncée. Toutefois, dans la perspective de son mandat, il continuera d'être vigilant relativement à la réalisation de cette Stratégie d'action, de conclure M. Lalande.

- 30 -

Pour information : Monique des Rivières
(418) 643-0071